

Covid-19, grossesse et accouchement

Communiqué de l'Académie nationale de Médecine

30 Mars 2020

L'épidémie de Covid-19 qui frappe notre pays n'empêchera pas la survenue de 130 à 140 000 naissances en 2 mois, ou 200 000 naissances en 3 mois. Même en l'absence de preuve avérée de contamination materno-fœtale par le Sars-CoV-2, les nouveau-nés constituent donc, avec leurs mères une population de 300 à 400 000 personnes qu'il faut protéger.

L'Académie nationale de Médecine tient à exprimer son total soutien et sa solidarité à tous les personnels de santé du public et du privé, gynécologues obstétriciens, sages-femmes, anesthésistes, néonatalogistes, infirmières, aides-soignantes, puéricultrices, tous ceux qui, par leur fonction, leur compétence, leur dévouement et leur générosité, contribuent, dans des circonstances exceptionnellement délicates et souvent très tendues, à faire de la naissance un évènement maîtrisé, sécurisé et réussi.

En appui des retours d'expérience provenant des zones les plus touchées par l'épidémie, L'Académie nationale de Médecine recommande :

- 1) L'instauration dans toutes les maternités d'une filière dédiée au Coronavirus avec un parcours de soin protégé depuis l'entrée en maternité jusqu'au retour au domicile et une prise en charge isolée en salle de naissance puis en hospitalisation post natale, afin de permettre aux parturientes non infectées d'accoucher en maternité et non à domicile et de bénéficier ainsi des conditions optimales de sécurité ;
- 2) La poursuite, avec une nécessaire adaptation, des actes médicaux préconisés au cours des derniers mois ou dernières semaines de grossesse - consultation d'information y compris par téléphone, examen obstétrical, échographie, visite pré-anesthésique, examens biologiques - afin de maintenir toutes les conditions optimales de sécurité pour l'accouchement à venir, avec une vigilance accrue pour les grossesses à risque ;
- 3) L'approvisionnement des maternités en dispositifs de protection pour les soignants, tout particulièrement pour les intervenants en salle de naissance, comprenant, outre les masques et le gel hydro-alcoolique, les équipements adaptés à une exposition importante aux fluides corporels lors de l'accouchement par voie basse et par césarienne : sur-blouses, sur-chaussures, charlottes, lunettes, pour éviter toute possibilité de contamination réciproque entre parturientes et soignants, les unes et les autres pouvant être porteurs asymptomatiques du virus ;
- 4) Le maintien d'un accueil empathique des couples dans un moment émotionnellement spécifique, la présence du père restant envisageable sous réserve de prendre toutes les mesures de protection individuelle, sans oublier que ces mesures s'imposent en priorité aux soignants en cas de disponibilités limitées ;
- 5) le maintien, avec les précautions requises, de l'allaitement maternel qui, outre les avantages nutritionnels et immunitaires, entretient et développe la précieuse relation mère enfant établie durant la grossesse, les données scientifiques actuelles excluant le passage du virus dans le lait maternel.